

SA_RÉQUISITION AU REGISTRE DU COMMERCE_NOUVEAU SIÈGE – NOTE EXPLICATIVE

Avis important

La modification du siège d'une société anonyme ne peut être effectuée que par une modification des statuts de la société. Une telle modification doit faire l'objet d'un acte authentique et être inscrite au registre du commerce. Il est donc nécessaire que la modification des statuts ait lieu devant un notaire.

La réquisition de Legalify.ch visant à faire inscrire le nouveau siège d'une société anonyme est une réquisition standard à envoyer au registre du commerce en vue d'une modification. Elle ne suffit pas à elle seule à valider la modification du siège de la société, puisque que celle-ci doit être effectuée devant un notaire.

Premier paragraphe

Inscrire la raison sociale, l'ancien siège, l'ancienne adresse et le numéro IDE de la société.

Le numéro IDE est le numéro d'identification commençant par « CHE » et suivi de 9 chiffres, qui est attribué aux sociétés inscrites au registre du commerce. Il peut être trouvé sur l'extrait du registre du commerce de la société concernée.

Deuxième paragraphe

Inscrire la date à laquelle a eu lieu l'assemblée générale de la société devant le notaire.

Nouveau siège et nouvelle adresse

Inscrire le nouveau siège de la société tel qu'il figure dans les statuts modifiés. Inscrire également la nouvelle adresse et le complément d'adresse, le cas échéant.

Espace pour signature

Inscrire le lieu et la date de signature, puis le(s) prénom(s) et le(s) nom(s) de la personne ou des personnes signant la réquisition. Il doit s'agir soit d'une personne (administrateur, secrétaire, fondé de procuration, etc.) possédant une signature individuelle ou de deux personnes (administrateur, secrétaire, fondé de procuration, etc.) possédant chacun une signature collective à deux.

Annexe

Joindre la décision originale d'assemblée générale passée en la forme authentique devant un notaire.